



Norme d'exercice de la profession d'inhalothérapeute

Ensemble de connaissances spécialisées

- L'inhalothérapeute possède un ensemble de connaissances spécialisées et fonde l'exercice de sa profession sur la théorie et la pratique de l'inhalothérapie.
- L'inhalothérapeute est un membre essentiel de l'équipe traitante et assume divers rôles dans différents domaines d'exercice, tels les services cliniques, l'éducation, la promotion de la santé, la gestion, la recherche, l'administration et la consultation.
- L'exercice de l'inhalothérapie peut se faire de façon indépendante, interdépendante ou en collaboration, et la profession peut être assujettie à des règlements du gouvernement.

Pratique sécuritaire et application des connaissances et de la technologie

- L'inhalothérapeute met en pratique ses compétences, ses connaissances et son discernement de façon sécuritaire et efficiente, compte tenu des besoins du patient.
- L'inhalothérapeute s'engage à obtenir des résultats de qualité et intervient de manière à contribuer à l'atteinte des meilleurs résultats possibles pour ses patients.
- L'inhalothérapeute qui pratique des interventions techniques se conforme aux normes et recommandations de la région, de la province ou du fabricant. Ces interventions doivent intégrer des normes d'exercice exemplaires et être fondées sur la recherche.
- L'inhalothérapeute sélectionne, entretient et fait fonctionner l'équipement en se référant aux manuels d'équipement et aux lignes directrices de l'Association canadienne de normalisation et en consultation avec ses pairs et d'autres intervenants pertinents, afin de fournir des soins sécuritaires et efficaces.
- L'inhalothérapeute veille à ce que tout l'équipement soit nettoyé, désinfecté et stérilisé adéquatement, et entretenu et calibré régulièrement par des personnes formées à cette fin.
- L'inhalothérapeute qui estime qu'une intervention diagnostique ou thérapeutique prescrite est contre-indiquée au regard de l'état du patient en informe le médecin responsable et discute avec lui de la situation.
- L'inhalothérapeute peut refuser d'exécuter une intervention diagnostique ou thérapeutique s'il estime qu'elle est dangereuse pour le patient. Un tel refus doit être clairement signifié au médecin et dûment documenté.

Communication et collaboration

- L'inhalothérapeute doit comprendre le but de l'intervention diagnostique ou thérapeutique prescrite; au besoin, il clarifie la situation avec le médecin traitant.
- L'inhalothérapeute informe le patient de l'intervention diagnostique ou thérapeutique à effectuer, en respectant les droits juridiques et personnels du patient, notamment le droit de donner son consentement éclairé ou de refuser le traitement.
- L'inhalothérapeute entretient une communication efficace avec les membres de l'équipe multidisciplinaire en ce qui concerne l'état du patient et son amélioration.
- Si l'état du patient se détériore, l'inhalothérapeute met en œuvre des mesures de soutien immédiates et prévient les membres concernés de l'équipe traitante.
- L'inhalothérapeute documente toutes les données pertinentes à la prestation des soins, conformément aux politiques et procédures de l'organisation.

Évaluation du patient

- L'inhalothérapeute détermine l'état clinique initial du patient et s'assure que l'intervention diagnostique ou thérapeutique correspond et convient à l'état du patient.
- L'inhalothérapeute recueille des données auprès du patient, de sa famille et de l'équipe traitante, ainsi que dans les bilans de santé et les ouvrages de référence, afin de déterminer le niveau de fonctionnement du patient, de même que les risques pour sa santé et les facteurs qui contribuent à son rétablissement.

Planification

- L'inhalothérapeute conçoit et met en œuvre le plan d'intervention en collaboration avec les autres membres de l'équipe traitante.
- L'inhalothérapeute met à profit ses connaissances factuelles dans le choix des stratégies et des interventions.
- L'inhalothérapeute choisit les stratégies et les interventions en fonction de leur efficacité, de leur pertinence eu égard au plan d'intervention, et s'assure que les objectifs du plan sont adaptés au patient.
- L'inhalothérapeute maintient, modifie ou interrompt le plan d'intervention, en consultation avec les autres membres de l'équipe traitante.

Évaluation du rendement

- L'inhalothérapeute évalue l'efficacité des stratégies et des interventions en comparant les résultats réels aux résultats attendus.
- L'inhalothérapeute se sert des résultats de l'évaluation pour améliorer les politiques et procédures relatives à la prestation des soins d'inhalothérapie aux patients.
- L'inhalothérapeute évalue son exécution de chaque intervention et l'ensemble de sa pratique.

Responsabilisation et responsabilité professionnelles

- L'inhalothérapeute a la responsabilité de satisfaire aux exigences légales et déontologiques de la profession de l'inhalothérapie.
- L'inhalothérapeute applique des procédures scientifiques sûres et promeut un comportement éthique dans la pratique et la recherche.
- L'inhalothérapeute affiche un comportement qui reflète l'intégrité et la compassion, soutient l'objectivité, et favorise la confiance en la profession et ses professionnels.
- L'inhalothérapeute signale aux autorités compétentes toute pratique ou comportement professionnel non sécuritaire de la part d'un pair ou d'autres intervenants de la santé.
- L'inhalothérapeute fournit des soins sans discrimination d'aucune sorte, dans le respect des droits et de la dignité de la personne.
- L'inhalothérapeute s'abstient de toute utilisation abusive ou non judicieuse des ressources économiques et naturelles dans l'exercice de sa profession.
- L'inhalothérapeute promeut le bien-être et la prévention des maladies.
- L'inhalothérapeute favorise le développement de la profession et présente une image positive de l'inhalothérapie au sein de la collectivité.

Formation continue et perfectionnement des compétences

- L'inhalothérapeute prend l'engagement d'assurer son apprentissage permanent afin de mettre à jour ses connaissances et ses compétences et d'actualiser sa pratique.
- L'inhalothérapeute a la responsabilité de tenir à jour ses compétences dans l'exercice de l'inhalothérapie et de chercher à se perfectionner sur le plan professionnel.
- L'inhalothérapeute reconnaît les limites de ses connaissances, de ses compétences et de son discernement, et agit à l'intérieur de ces limites.
- L'inhalothérapeute favorise l'excellence de sa profession par l'utilisation et la promotion d'outils d'autoévaluation et sollicite la rétroaction d'intervenants pertinents pour faire le point sur ses connaissances, ses compétences et son jugement en vue de les améliorer.